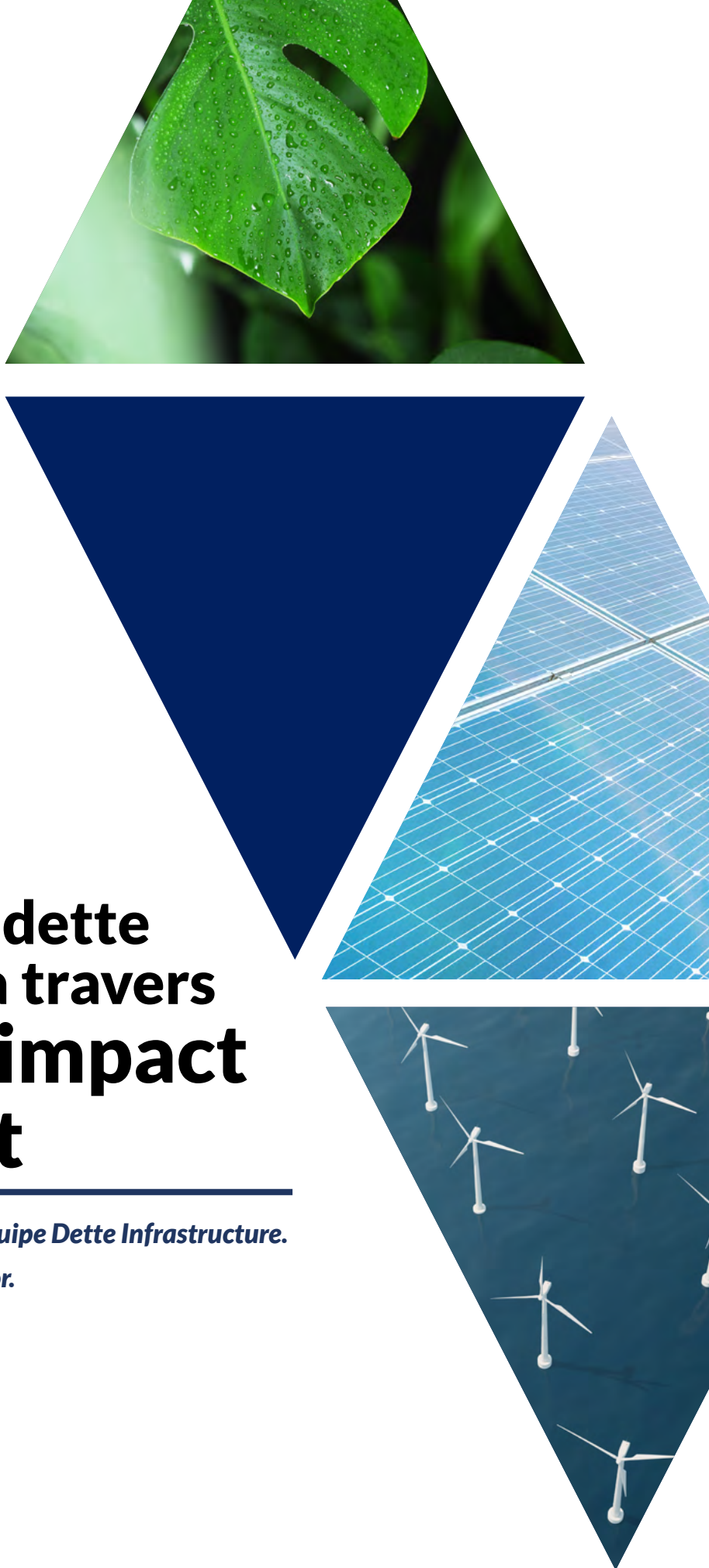


Article

Juillet 2022



Investir dans la dette infrastructure à travers une stratégie à **impact** sur le climat

Bérénice Arbona, responsable de l'équipe Dette Infrastructure.

Marie-Laure Marshall, Gérante Senior.



ASSET
MANAGEMENT



TOCQUEVILLE
Finance

L'an passé, LBP AM a lancé sa première stratégie à impact en actifs réels et privés, classée article 9 selon le règlement SFDR.

L'objectif ?

Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement global bien en dessous de 2°C, grâce à des investissements de long terme dans les infrastructures, et plus précisément dans les technologies bas carbone ou décarbonantes.

Pourquoi centrer la stratégie sur le climat

Univers en pleine expansion, non seulement parce que l'innovation joue un rôle central dans les sujets climatiques mais aussi parce qu'il bénéficie du soutien public, notamment avec le plan de relance NextGenerationUE.

Loi de constituer un simple effet d'aubaine, cette décision a naturellement découlé de la **double expertise** développée au fil du temps par notre équipe dette infrastructure :

- Une bonne connaissance des secteurs d'activités visés à travers les deals déjà réalisés par le passé.
- La maîtrise d'outils et d'indicateurs de performance transparents et éprouvés en matière d'impact.

Une légitimité acquise au fil du temps

Cette stratégie à impact sur le climat est l'aboutissement d'un cheminement commencé très en amont par notre équipe de gestion. Nous avons effectivement pris conscience très tôt des risques liés au changement climatique sur notre classe d'actifs, et avons donc développé un réel engagement à ce sujet car nous sommes fermement convaincus que nous avons tous un rôle à jouer face à cet enjeu.

Dès 2016, nous avons intégré des considérations extra-financières dans nos financements en mettant en place une grille d'analyse des transactions selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), puis nous avons développé des outils de reporting sur l'impact.

Ainsi, nous avons noué un partenariat avec **Carbone 4** afin d'élaborer des indicateurs extra-financiers sur les actifs. Nous avons également participé à plusieurs initiatives de place autour des sujets de l'impact et du climat, comme **Finance for tomorrow**, **PRI** et **CDC Biodiversité**.



Une bonne connaissance des métiers pertinents dans le cadre d'une stratégie climat

Cette prise de conscience nous a permis de réaliser, déjà dans le cadre des fonds préexistants, des financements dans des secteurs comme les énergies renouvelables (énergie solaire ou éolien off-shore), mais aussi dans des domaines sortants des sentiers battus de la classe d'actifs, tels par exemple la biomasse, les bornes de recharge électriques ou les réseaux électriques intelligents.

Nous bénéficions donc d'un très bon track record en termes d'investissement dans ces secteurs, puisque nous avons déjà réalisé 30 transactions en Europe dans ce type d'activités, pour un montant de 1,3 milliard d'euros.





Une base solide et opposable pour définir l'impact

Par Frédéric Lowe, analyste ISR chez LBP AM

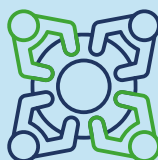
L'équipe solutions ISR de LBP AM a développé une grille d'éligibilité afin de déterminer si une stratégie ou un fonds peuvent être définis « à impact ».

Cette grille s'appuie sur les trois axes de la finance à impact, à savoir l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité.

Sur cette base, 15 questions qualifiantes ont été formulées à partir de plusieurs référentiels de place, en s'alignant sur le niveau d'exigence le plus élevé. Parmi celles-ci :



- Quel est l'enjeu environnemental ou social auquel la stratégie entend contribuer ?



- Quels sont les moyens mis en œuvre par la gestion pour générer de l'impact ?



- Est-ce qu'un indicateur de mesure homogène au niveau du fonds a été identifié pour mesurer l'impact ?

Pour prétendre au statut de stratégie à impact, l'ensemble des questions doit recevoir une réponse positive.

Mis en place fin 2020, cet outil a pour la première fois été utilisé pour la stratégie infrastructure sur le climat. Il a vocation à être utilisé pour l'ensemble des fonds de LBP AM souhaitant être qualifiés « à impact », quels que soient les actifs sous-jacents.



Une approche lisible

Pour s'assurer d'avoir un véritable impact sur le climat, la stratégie a pris le parti de financer les pure players dont les technologies et/ou les produits sont déjà performants d'un point de vue climatique (bas carbone ou décarbonants).

Point de départ pour sélectionner l'univers d'investissement : l'identification des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre en Europe, à savoir la production d'énergie primaire et l'usage de cette énergie, en premier lieu dans les transports et les bâtiments.

Dans un second temps, notre équipe a déterminé le type d'infrastructures éligibles, en s'appuyant sur la nouvelle taxonomie européenne.

Elles sont classées en trois segments :



Les solutions pour décarboner le mix énergétique

⇒ *les énergies renouvelables comme l'énergie solaire, les éoliennes ou la géothermie, et l'économie circulaire*



L'électrification des usages

⇒ *rail, bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.*



La réduction de la consommation d'énergie à travers l'efficacité énergétique

⇒ *par exemple les solutions de stockage ou les smart grids*

La mesure de l'impact, au niveau de chaque actif et pour l'ensemble du portefeuille, se fait à travers trois indicateurs clés de performance :

- le pourcentage de revenus alignés sur la taxonomie,
- l'empreinte carbone,
- l'alignement sur le scénario de réchauffement limité à 2°.

Quels sont les types de financements ciblés ?

La stratégie vise à financer à la fois des projets d'infrastructures et les corporates, pourvu que leur profil de risque reste compatible avec celui de la classe d'actifs (actifs de long terme essentiels pour les collectivités, visibilité sur les cash flows, etc.).

La stratégie s'intéresse aussi bien aux projets en phase de construction (greenfield) qu'aux infrastructures en cours d'exploitation (brownfield).

Finalement, le panel de transactions envisageables est donc très diversifié : parc de panneaux solaires, opérateurs de bornes de recharge électrique, sociétés de matériel roulant ferroviaire. **La stratégie couvre à la fois les financements primaires, les refinancements et les acquisitions.**



Notre intention est d'appréhender l'univers de la manière la plus profonde possible, dans un cadre rassurant grâce à l'application de règles de granularité et de diversification très strictes.

La stratégie en bref

Taille cible du fonds
500
millions d'euros

un premier closing ayant déjà eu lieu à hauteur de 270 millions.

Durée de vie moyenne
entre 8
& 10 ans

Rating moyen pondéré
cible du portefeuille
BBB-

(avec un rating minimum de BB- exigé pour les actifs)

<https://www.labanquepostale-am.fr/>

INFORMATIONS INVESTISSEURS

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations contenues dans le présent document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité de la documentation légale de l'OPC disponible sur [labanquepostale-am.fr](https://www.labanquepostale-am.fr/).

Par ailleurs, le Groupe LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. En effet, tout investissement comporte des inconvénients et des avantages qu'il convient d'apprécier en fonction du profil personnalisé et étudié de chaque investisseur (rendement souhaité, risques pouvant être supportés...).

Le placement en Bourse est risqué, vous pouvez subir des pertes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La souscription des parts de ces OPC n'est pas permise aux ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou "U.S. Persons" tels que définis dans le Prospectus.

Les conditions tarifaires sont disponibles et à jour dans la documentation règlementaire disponible sur simple demande ou sur le site Internet [labanquepostale-am.fr](https://www.labanquepostale-am.fr/).

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) vous est remis avant toute souscription. Le prospectus est disponible gratuitement sur simple demande ou sur [labanquepostale-am.fr](https://www.labanquepostale-am.fr/).

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe LBP AM.

**La Banque Postale Asset Management, SA au capital de 5.924.098,60 euros,
immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 879 553 857 - 36, quai Henri IV
75004 Paris – Code APE 6630Z – N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857**

**Tocqueville Finance Société Anonyme au capital de 2 520 547.80 euros
Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris - RCS Paris 381 652 072 - agréée en tant
que société de gestion de portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers
sous le numéro GP 91012.**



ASSET
MANAGEMENT



TOCQUEVILLE
Finance